

VUE D'ENSEMBLE

STRATÉGIE D'ADAPTATION DE LA GESTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les forêts du Québec regorgent de richesses. Les écosystèmes diversifiés et productifs qui les composent fournissent de nombreux services écologiques qui profitent à tous : régulation de l'eau et du climat, filtration de l'air, production de bois et de produits forestiers non ligneux, activités de pêche, de chasse et de piégeage, loisirs, etc. Les bénéfices qui leur sont associés contribuent directement à la vitalité socioéconomique du Québec et de ses régions ainsi qu'au bien-être de la population. Au cours des prochaines décennies, les forêts seront exposées à un climat différent de celui auquel elles sont adaptées. En tant que gestionnaire des forêts publiques et responsable de favoriser la mise en valeur des forêts privées, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est soucieux de préserver les ressources et les bénéfices économiques, écologiques et sociaux que procurent les forêts. Il s'engage à adapter ses pratiques pour gérer les risques associés aux répercussions potentielles des changements climatiques et tirer profit des occasions qu'ils offrent.

VISION

La Stratégie vise à développer, en partenariat avec les acteurs du milieu forestier, les connaissances sur les effets des changements climatiques dans une optique de gestion adaptative des risques. Elle promeut des mesures d'adaptation aux changements climatiques qui mobiliseront le Ministère et ses partenaires au cours des prochaines années.

Elle expose le plan d'action du Ministère pour adapter, au fil du temps, les pratiques de gestion et d'aménagement forestier aux effets des changements climatiques de façon à maintenir la capacité productive et les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux liés aux écosystèmes forestiers ainsi que des infrastructures durables sur le territoire forestier.



LES PRINCIPAUX ENJEUX DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FORÊTS QUÉBÉCOISES

La productivité forestière sera influencée par le prolongement de la période de croissance et les périodes de sécheresse plus fréquentes, particulièrement dans la zone méridionale.

La composition des peuplements sera modifiée en raison de la migration de certaines espèces vers le nord et de la mésadaptation de certaines essences aux nouvelles conditions climatiques. Certaines essences bénéficieront des nouvelles conditions climatiques.

Les superficies touchées par les feux de forêt ainsi que les accidents de régénération dans la zone boréale pourraient augmenter.

La durée et la gravité des épidémies d'insectes ravageurs seront modifiées. La tordeuse des bourgeons de l'épinette pourrait créer moins de dommages dans le sud du Québec.

De nouveaux agents de perturbation (p. ex., des espèces exotiques envahissantes) pourraient faire leur apparition.

L'intégrité des infrastructures associées aux chemins multiusages et l'accès au territoire pourraient être perturbés par la modification de l'épaisseur du couvert de neige, des périodes de gels-dégels et du régime hydrologique.

LE RÔLE DU SECTEUR FORESTIER DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans son Plan pour une économie verte 2030, le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 et de l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

Les Nations Unies présentent le développement économique du secteur forestier comme une force motrice de l'économie verte de demain. En moyenne, chaque mètre cube de bois correspond à l'absorption d'une tonne de CO₂ dans l'atmosphère. Les forêts et les produits forestiers peuvent donc jouer un rôle stratégique dans l'atténuation des changements climatiques.

Toutefois, la capacité du secteur forestier à contribuer à l'atténuation des changements climatiques sera influencée par les changements climatiques eux-mêmes. L'adaptation des pratiques forestières est essentielle pour garantir une forme de police d'assurance permettant aux forêts de jouer pleinement leur rôle dans l'atténuation des changements climatiques. Concrètement, l'adaptation des pratiques visera à assurer la capacité productive des forêts et la viabilité du secteur forestier.

PORTÉE DE LA STRATÉGIE

La Stratégie couvre la gestion et l'aménagement des forêts du domaine de l'État situées au sud de la limite territoriale des forêts attribuables. Les connaissances acquises, notamment par certains suivis comme l'inventaire forestier, couvrent la forêt et la végétation au-delà de cette limite. De la même manière, les connaissances acquises concernent aussi les forêts privées et plusieurs actions contribueront à faciliter le soutien à la mise en valeur des boisés et des forêts privées.

Axe 1 - Des connaissances approfondies sur les effets des changements climatiques

Le Ministère entend jouer un rôle clé dans le développement de la compréhension de la vulnérabilité et des occasions liées aux changements climatiques. Il renforcera sa capacité à détecter leurs effets au fur et à mesure qu'ils se produiront. En s'appuyant sur un éventail de sources de connaissances ainsi que sur des échanges avec les acteurs du milieu forestier, il pourra mettre au point et déployer au fil du temps des solutions d'adaptation cohérentes au sein de ses champs d'activité.

OBJECTIFS	ACTIONS CONCRÈTES
Objectif 1.1 Comprendre les effets des changements climatiques sur les forêts et les habitats des espèces fauniques forestières	1.1.1 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances
	1.1.2 Détecter et suivre les effets des changements climatiques
	1.1.3 Renforcer l'expertise et les partenariats
Objectif 1.2 Évaluer la vulnérabilité, les risques et les occasions liés aux changements climatiques	1.2.1 Diagnostiquer la vulnérabilité des essences, des peuplements, des paysages forestiers et des habitats des espèces fauniques forestières
	1.2.2 Évaluer les risques liés au feu, aux principaux ravageurs forestiers et aux espèces exotiques envahissantes
	1.2.3 Collaborer aux analyses de vulnérabilité concernant les autres valeurs et activités économiques qui dépendent des forêts
Objectif 1.3 Outiller les intervenants et les utilisateurs de la forêt pour les aider à combattre les effets des changements climatiques	1.3.1 Former les intervenants en matière de pratiques forestières adaptées
	1.3.2 Diffuser des produits d'information sur les effets des changements climatiques et les façons de s'y adapter

Axe 2 - Une gestion renforcée du risque lié aux perturbations naturelles

Les actions de lutte directe contre les perturbations naturelles occupent une part importante des moyens déployés pour limiter leurs effets indésirables. Les limites financières et opérationnelles de ce type de gestion pourraient être atteintes à l'avenir selon les changements anticipés. Le Ministère évaluera des options de traitement du risque complémentaires aux activités actuelles.

OBJECTIFS	ACTIONS CONCRÈTES
Objectif 2.1 Atténuer les effets indésirables des perturbations naturelles sur le territoire forestier	2.1.1 Adapter la capacité d'action des organismes de protection des forêts (SOPFEU, SOPFIM)
	2.1.2 Évaluer la rentabilité économique de différents scénarios de gestion intégrée des risques liés aux perturbations
	2.1.3 Établir les priorités de lutte contre les perturbations naturelles
Objectif 2.2 Réduire les pertes de croissance et de volume sur les superficies touchées par les perturbations naturelles	2.2.1 Optimiser l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement spéciaux
	2.2.2 Faciliter l'utilisation des bois dégradés par les perturbations naturelles
	2.2.3 Améliorer la remise en production des superficies en déficit de régénération
Objectif 2.3 Renforcer l'intégration de la gestion des risques liés aux perturbations naturelles dans l'aménagement forestier.	2.3.1 Élaborer et tester des scénarios sylvicoles diminuant le risque lié aux perturbations naturelles
	2.3.2 Développer des outils d'aide à la décision adaptée à l'aménagement forestier

Axe 3 - Le maintien de la capacité productive des forêts et des bénéfices qui y sont associés

Le Ministère assure une gestion durable des forêts afin de favoriser leur apport économique, environnemental et social. Dans un contexte de changements climatiques, il doit prendre acte des effets négatifs et positifs appréhendés et adapter ses pratiques afin de favoriser les actions qui assurent la résilience et la capacité d'adaptation des forêts afin de maintenir à la fois les activités économiques et les nombreux bénéfices environnementaux et sociaux qui en découlent.

OBJECTIFS	ACTIONS CONCRÈTES
Objectif 3.1 Accroître la résilience et la capacité d'adaptation des forêts et des espèces sensibles	3.1.1 Actualiser les objectifs de composition en essences
	3.1.2 Adapter les modalités de rétention aux échelles du peuplement et du paysage
	3.1.2 Participer activement aux initiatives favorisant la création de corridors et d'îlots forestiers en zones agricoles et urbaines
Objectif 3.2 Réduire la vulnérabilité de la production de bois aux effets des changements climatiques	3.1.3 Élaborer et tester des solutions sylvicoles
	3.2.1 Analyser la capacité productive de la forêt en fonction de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation possibles
	3.2.2 Sécuriser et adapter la production de semences et de plants
	3.2.3 Déployer la migration assistée pour les principales essences utilisées en reboisement
	3.2.4 Répertoire les sites les plus propices pour la réalisation des investissements sylvicoles
Objectif 3.3 Tirer profit des nouvelles occasions pour mettre en valeur les forêts	3.2.5 Optimiser les suivis forestiers et la traçabilité des plants
	3.3.1 Évaluer le potentiel commercial d'essences non valorisées ou ne croissant pas actuellement sur le territoire forestier québécois
	3.3.2 Analyser des scénarios d'adaptation de la structure industrielle en fonction de l'offre future de bois
Objectif 3.4 Préserver les conditions adéquates pour une mise en valeur durable de la faune	3.4.1 Évaluer l'évolution des habitats des espèces fauniques forestières liés aux activités de mise en valeur
	3.4.2 Actualiser les modalités d'aménagement forestier visant à préserver la qualité des habitats des espèces fauniques forestières vulnérables aux changements climatiques

Axe 4 - Un accès maintenu au territoire

Le territoire forestier public est pourvu d'un vaste réseau de chemins multiusages qui est emprunté par une foule d'utilisateurs. Ils sont également utilisés pour protéger les forêts, assurer la sécurité civile et faciliter l'accès aux infrastructures énergétiques. L'accès au territoire pourrait être perturbé par les changements hydrologiques résultant de l'augmentation des événements climatiques extrêmes. Le Ministère développera des solutions pour réduire la vulnérabilité du réseau routier afin de conserver l'accès au territoire tout en maintenant sa performance économique et environnementale.

OBJECTIFS	ACTIONS CONCRÈTES
Objectif 4.1 Améliorer le suivi du réseau de chemins multiusages du domaine de l'État	4.1.1 Suivre l'état du réseau de chemins multiusages
	4.1.2 Diffuser des produits d'information grand public sur l'état du réseau de chemins multiusages
Objectif 4.2 Adapter les pratiques et les infrastructures routières aux effets des changements climatiques	4.2.1 Évaluer la vulnérabilité du réseau de chemins multiusages
	4.2.2 Mettre à jour les normes et les pratiques liées à la voirie forestière